



Bulletin d'Adhésion

A retourner au : SNB/CFE-CGC BNP Paribas 32 rue Clignancourt 75450 Cedex 9 ACI : CSD05B1

Nom : _____

Nom de jeune fille : _____

Prénom : _____

Né le : ____ / ____ / ____ Identifiant Annuaire : _____

Adresse Personnelle : _____

E-Mail Personnel : _____

Tél. portable personnel : _____

Établissement : BNP PARIBAS

Siège ou centre : _____

Affectation : _____

Code ACI : _____

Tél. portable professionnel : _____

Classification : _____ Parrainage SNB: _____

Merci de bien vouloir me faire parvenir toutes les infos SNB sur mon e-mail : PERSONNEL PROFESSIONNEL

J'adhère par la présente au SNB /CFE-CGC BNP Paribas, Date : _____ Signature : _____

en joignant mon chèque ou ma demande de Prélèvement

ci-dessous.

Tarifs Trimestriels 2012

Techniciens

Cadres

Niv. A B 14,75 € Niv. H 35,75 €

Niv. C D 21,25 € Niv. I 40,75 €

Niv. E F 22,50 € Niv. J 46,75 €

Niv. G 27,75 € Niv. K 51,25 €

1/2 tarif pour Niv. L 60,00 €

retraités et conjoint.

Important

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 66% de la cotisation versée, dans la limite de 1% des salaires et pensions nets.

Vous bénéficiez des services de protection juridique et de l'assistance psychologique par téléphone.

(voir au verso)

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

TRIMESTRIEL

SEMESTRIEL

ANNUEL

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR

COMPTE A DÉBITER

Établissement Guichet N° du compte Clé RIB

DÉSIGNATION DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DÉBITER

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SYNDICAT NATIONAL DE LA BANQUE ET DU CRÉDIT - S.N.B.
2, rue Scandicci 93691 PANTIN CEDEX

Date :

Signature :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 1/4/80 de la Commission Informatique et Libertés.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'Établissement teneur du compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessus. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR
158 925

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR

COMPTE A DÉBITER

Établissement Guichet N° du compte Clé RIB

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SYNDICAT NATIONAL DE LA BANQUE ET DU CRÉDIT - S.N.B.
2, rue Scandicci 93691 PANTIN CEDEX

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DÉBITER

Date :

Signature :

Veillez joindre à votre courrier, un relevé d'identité bancaire (R.I.B.) postal (R.I.P.) ou caisse d'épargne (R.I.C.E.).



Bulletin d'Adhésion

« parce que ça n'arrive pas qu'aux autres... »

La protection Pénale et Civile

Vous êtes mis en cause par un client de votre employeur à l'occasion d'actes de « gestion de patrimoine » effectués en votre qualité de salarié pour des faits relevant de l'exercice de vos fonctions, missions ou délégations consécutivement à la réalisation d'une infraction à la législation du travail, d'une maladresse, imprudence, négligence, inattention, méconnaissance ou inobservation des lois ou des règlements, d'un manque de précaution ou d'une abstention fautive, d'une infraction pénale y compris en cas de délit de blanchiment.

En cas de problème, les frais d'avocat seront automatiquement pris en charge pour les adhérents.

Votre adhésion Syndicale est assortie d'une couverture d'Assistance Juridique (sous réserve que vous soyez à jour de vos cotisations)

La protection Sociale et Prud'homale

Vous êtes victime d'une maladie, d'un accident ou d'une agression et rencontrez des difficultés pour faire valoir ou respecter vos droits à l'égard de votre employeur, des organismes sociaux (ASSEDIC, CAM...), des compagnies d'assurances.

Vous avez besoin de faire valoir vos droits à l'égard de votre employeur car vous rencontrez des difficultés dans l'exécution de votre contrat de travail, vous quittez ou perdez votre emploi suite à une démission ou un licenciement et ne parvenez pas à trouver un accord...

Vous êtes victime de harcèlement, de discrimination, de menaces, d'injures, de diffamation ou de dommages corporels non accidentels dans l'exercice de vos fonctions, missions ou délégations.

L'ASSISTANCE JURIDIQUE

Pour toutes vos questions juridiques (vie professionnelle, personnelle, immobilier, etc) notre assistance se tient à votre disposition au :



0 821 331 234

Du Lundi au Vendredi : 9h00 à 17h45 (munissez-vous au préalable de votre n° d'adhérent).

L'assistance Psychologique



PSYA: 0800 715 555

Vous bénéficiez également, ainsi que votre conjoint et vos enfants, d'un service d'écoute et d'accompagnement psychologique 24h/24 et 7j/7, tenu par des psychologues cliniciens diplômés d'État.

Concrètement ce service vise, en toute confidentialité à offrir à chaque personne qui appelle, une écoute active dans les moments de détresse psychique.

Il vous aidera à mettre des mots sur votre état affectif en vous incitant à exprimer votre ressenti pour faire en sorte que vous puissiez mieux cerner l'origine ou les éléments déclencheurs de votre détresse.

L'assistance PSYA vous permettra également de retrouver l'équilibre rompu par votre traumatisme tout en favorisant et facilitant l'accès à une démarche thérapeutique.

Votre adhésion vous permet d'être assisté et défendu pour faire valoir vos droits.

Ne restez plus seul quand surviennent les difficultés.

www.snb-bnpparibas.com